

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES AVANT POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation                      | contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Maladie

## Dentaire

## Optique

## Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : EL JELARI

Société : UMET

06334

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : EL JELARI

ANAR

Date de naissance : 13/12/53

Adresse : 16 Rue Anar El Aai

Tél. : 0663017935

Total des frais engagés : 5000 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

**Docteur M'hamed CHRAIBI**

Spécialiste O.R.L.

47, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef

Tél: 0522 20 69 43/0522 20 77 67

- Casablanca -

14 JUIL. 2001

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection : Ore

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

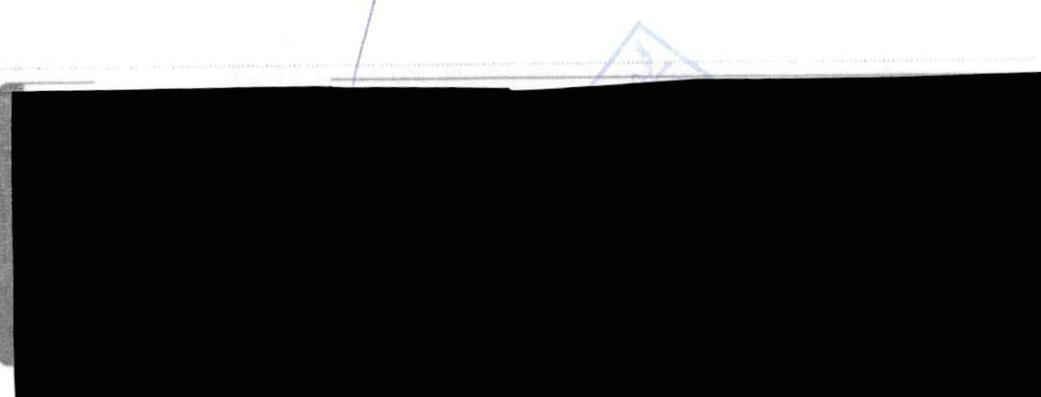
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 21/09/20

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant detaille des Honoraires	Cachet et signature du Medecin atteste le Paiement des Actes
25.08.2020	1	1	300	Docteur M'hamed CHRAIBI Spécialiste P.R.L. INP : 081042811 47, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef Tel: 0522 20 69 43/0522 20 77 67 Casablanca -

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Date	Montant de la Facture
25/08/2020	294,60
19/08/2020	60,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	26/08/2020	860	600 Dhs

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant detaille des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prie de preciser la dent traitée. L'acte pratiqué en indiquant la nature des soins  
Important :  
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : <input type="text"/>
				DIFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT DE L'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN DE L'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H			DIFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	050534712	21443552		
	000100000	00100000		
D	000000001	00100000	G	
	55534111	11433552		
			B	
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

دكتور مهamed (الشرايبي)

**Docteur M'hamed CHRAÏBI**  
Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.

Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus

Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochléaire

Rééducation des vertiges et troubles de l'équilibre

011912020

Dr EL TÉRAKI Marie José

60.00

Distribué sous licence  
par LAPROPHAN  
21, rue des Oudaya  
CASABLANCA - Maroc  
560735

PPV:  
60DH10

Qaxilase 3000

1 cp 3 fois par jour



Docteur M'hamed CHRAÏBI  
Spécialiste O.R.L.  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux  
47, Angle Bd Anfa et Bd My Youssef - 2<sup>ème</sup> étage  
Tél: 05 20 69 43 / 05 22 20 77 68  
Fax: 05 22 20 77 91 - Casablanca  
ICE: 001638001000051  
All

Résidence Roia 47, Angle Bd. d'Anfa & Bd. My Youssef - 2<sup>ème</sup> étage - Casablanca  
Tél Cabinet : 0522.20.69.43 / 0522.20.77.67 / 68 - Fax : 0522.20.71.91

دكتور عمر الشرايبي

**Docteur M'hamed CHRAÏBI**

Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.

Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus

Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochlear

Rééducation des vertiges et troubles de l'équilibre

CASABLANCA Le 25/08/2020,

Madame EL JERARI Marie Josee

55,40

1) SURGAM CP 200 mg



PRP: 30/08/2020  
LOT: 020024

SURGAM 200MG  
CP SEC B20

P.P.V: 550H40

6 118000 060857

99,00

2) INESO 40 mg



1 gélule par jour

140,20

3) RULID CP 300 mg.

Josacine 500 en accord  
avec le médecin

1 comprimé par jour

Dr M'hamed CHRAÏBI  
Spécialiste O.R.L.  
Diplôme de la Faculté de Médecine de Bordeaux  
97, Avenue B6 Anfa 33000 My Youssef, 2ème étage  
Tél: 05 22 70 69 43 / 05 22 70 71 91 - Casablanca  
INPE: 09 104 29 11 - TCE 01638091000051



ل.م.د. ٣٠٢٢  
ل.م.د. ٢٠٢٢  
ل.م.د. ١٤٠٢  
ل.م.د. ١٤٠٠



20 comprimés pelliculés

Résidence Roia : 47, Angle Bd. d'Anfa & Bd. My Youssef - 2ème étage - Casablanca

Téléphone : 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67/68 - Fax : 0522 20 71 91

En cas d'urgence, contacter la Clinique Ghandi : 05 22 36 74 05